



Élections législatives

Les 12 et 19 juin auront lieu les élections législatives. Élus pour cinq ans au suffrage universel direct, les 577 députés à l'Assemblée nationale exercent le pouvoir législatif, conjointement avec les sénateurs, élus pour leur part au suffrage indirect. Les élections législatives sont au cœur de plusieurs enjeux :

- Un enjeu historique, autour de l'évolution de la démocratie française, et en particulier de la place et du rôle du Parlement (Assemblée nationale + Sénat).
- Un enjeu civique, autour de la réflexion sur la notion de représentation et des modes de scrutin.
- Un enjeu scientifique, autour de la compréhension du fonctionnement du scrutin et de ses données chiffrées.

Les programmes scolaires permettent d'aborder les élections législatives principalement à travers trois enseignements : l'histoire-géographie, l'enseignement moral et civique, les sciences économiques et sociales.

Les élections législatives, au cœur de la démocratie française

Les élections législatives, comme les différents scrutins et la question de la représentation nationale, sont abordées au **cycle 4** en **EMC**, plutôt en **3^e**, dans le cadre de la finalité « Acquérir et partager les valeurs de la République », dans une réflexion plus large sur la question de la représentation et de l'opinion publique. Ces questions peuvent être reprises en lycée, dans le cadre du programme de **seconde** sur les libertés, ainsi que du programme de **terminale** sur les enjeux autour de la démocratie.

Ces élections peuvent également être abordées dans les programmes de **sciences économiques et sociales** :

- en **seconde**, le thème « Comment s'organise la vie politique ? », permet d'analyser la façon dont fonctionnent les modes de scrutin (proportionnel, majoritaire), et comment ils déterminent la représentation politique et structurent la vie politique. Le cas des élections législatives se trouve au cœur de ces questions.
- en **première**, le thème « Voter : une affaire individuelle ou collective » amène les élèves à analyser et interpréter des taux d'inscription sur les listes électorales, des taux de participation et d'abstention aux élections. Le thème « Comment se forme et s'exprime l'opinion publique ? » porte sur l'analyse des principes et des techniques des sondages, et des débats relatifs à leur interprétation de l'opinion publique.

La désignation des députés, au cœur de la représentation de la nation

L'élection des députés et la composition de l'Assemblée nationale sont au fondement de la construction et de l'évolution de la démocratie française. La Révolution française trouve ainsi ses origines dans la révolte des députés du tiers état lors des états généraux de 1789 et dans leur volonté de s'affirmer comme les représentants de la nation, qui aboutit après les événements de juillet à la mise en place d'une première assemblée, dite législative.

Ce moment fondateur de la construction de notre démocratie place donc l'assemblée comme le socle de la représentation nationale, place qui demeure aujourd'hui malgré des évolutions importantes liées aux transformations de la société. La désignation des représentants est donc depuis un enjeu essentiel, car elle définit la façon dont les différentes parties de la population ont accès au pouvoir et sont représentées. Cette question a été, et demeure, à l'origine de plusieurs débats, notamment sur l'accès au vote et sur le mode de scrutin.

Le suffrage, une question fondamentale, aujourd'hui réglée ?

L'Assemblée étant le cœur de la représentation et de la vie politique, la première question, posée dès 1789, a été de savoir qui avait le droit de voter lors de ces élections. Analyser ces questions, notamment dans le cadre des programmes de 4^e et de 1^{re} en **histoire**, permet de saisir la politisation et la démocratisation de la France. Le choix fait en 1789 d'un suffrage censitaire réservé à une élite masculine riche et éduquée, reposant sur l'idée que le reste de la population n'a pas les moyens de saisir les enjeux politiques, est au cœur des débats tout au long du XIX siècle : la question du suffrage universel, accordé en 1793 puis supprimé en 1795, est ainsi tranchée en 1848 pour les hommes, alors qu'il faut attendre 1944 pour que les femmes puissent voter.

Cette question peut sembler réglée aujourd'hui, mais des débats demeurent, comme celui autour du droit de vote des étrangers résidant en France : les élections législatives désignant les représentants de la nation, le vote est réservé aux citoyens français, qu'ils vivent en France ou à l'étranger. Il existe même des députés représentant les Français installés à l'étranger depuis 2012. D'autres débats peuvent être mis en avant, comme l'éventuel abaissement de la majorité électorale à 16 ans.

L'organisation et le déroulement des élections sont aussi des objets d'analyse et de débat potentiels pour réfléchir à la notion de représentation. On peut ainsi s'interroger sur les limites qui demeurent avec le suffrage universel à travers plusieurs axes : d'abord la possibilité de le manipuler, comme le montrent les élections législatives sous le Second Empire, où le régime de la candidature officielle biaisait le scrutin, ou sur la représentativité des candidats et élus, le suffrage universel n'ayant pas amené une évolution significative dans la composition de l'Assemblée, que ce soit en termes d'égalités hommes-femmes ou de représentation selon les catégories socio-professionnelles.

Il est enfin intéressant de porter la réflexion sur l'éligibilité, à laquelle on pense moins spontanément : aujourd'hui, tout citoyen majeur peut se présenter aux élections législatives, sauf cas d'incapacité ou d'inéligibilité prévu par la loi, ce qui est là aussi le résultat d'une longue évolution. On peut aussi poser la question de l'évolution des mandats, par exemple de l'opportunité de limiter le nombre de mandats de députés, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

Le mode de scrutin, un débat encore vif

Comme pour toute élection, le mode de scrutin joue un rôle fondamental, *a fortiori* pour l'élection qui désigne la représentation nationale. Plusieurs éléments entrent en jeu : le mode de désignation,

majoritaire ou proportionnel, l'échelle du vote (département, arrondissement, circonscription), le mode de désignation (par liste ou uninominal). Ces modalités ont changé selon les régimes républicains qui ont dirigé la France :

- Sous la III^e République, le scrutin majoritaire domine, mais selon des modalités différentes : vote pour une liste départementale, scrutin uninominal par arrondissement, pour former une Assemblée nationale qui constitue le centre de la vie politique ;
- Sous la IV^e République, le choix est fait de la représentation proportionnelle par un vote pour des listes départementales pour désigner l'Assemblée ;
- Les fondateurs de la V^e République optent pour le scrutin majoritaire uninominal, qui est resté et demeure le mode de scrutin utilisé, à la seule exception des élections de 1986, où un retour éphémère à la représentation proportionnelle avait été décidé.

Les modes de scrutin ont des conséquences sur la composition de l'Assemblée et donc de la représentation nationale :

- Le scrutin majoritaire nécessite de rassembler une part importante de la population au premier tour, et une majorité (absolue ou relative) des voix pour l'emporter au second tour. Il donne une légitimité importante aux élus, mais favorise les candidats portés par des partis très implantés, bénéficiant de moyens importants. Cela permet de dégager des majorités stables et légitimes pour gouverner, mais minore la place de groupes ou partis réalisant des scores parfois importants tout en ayant des difficultés à rassembler suffisamment pour être majoritaires au second tour.
- Le scrutin proportionnel attribue les sièges en proportion du nombre de voix sur une liste de candidats : on définit le nombre de voix nécessaire pour obtenir un siège, ce qu'on appelle le quotient électoral, et on divise le nombre de voix par ce quotient pour déterminer le nombre de députés. Les voix qui restent à répartir après cette opération peuvent l'être selon deux méthodes : donner la priorité au plus fort reste (les listes ayant le plus de voix restantes après la division l'emportent) ou à la plus forte moyenne (selon le rapport entre les voix restantes et les sièges déjà obtenus auxquels on ajoute un siège fictif). Il en résulte une représentation plus fidèle à la diversité du corps électoral.

Si la représentation proportionnelle donne un résultat plus fidèle au vote, il lui est reproché, puisqu'il est très difficile d'obtenir une majorité absolue, de créer une situation instable rendant la mission des gouvernements difficile. C'est pourquoi les fondateurs de la V^e République ont fait le choix du scrutin majoritaire, mettant en avant la capacité à rassembler largement comme le point le plus important. Aujourd'hui, plusieurs partis réclament le retour à un scrutin proportionnel, et la question d'élire une partie des députés selon ce mode de scrutin est envisagée depuis longtemps par les gouvernements, sans se concrétiser toutefois.

Les outils mathématiques pour analyser les élections

Les mathématiques offrent des outils qui peuvent aider les élèves à mieux comprendre les résultats des scrutins.

Au cycle 3

La présentation des résultats peut être vue en lien avec les notions figurant dans l'organisation et la gestion de données :

- lecture de diagramme ;

- calcul de pourcentage simple ;
- organisation de données dans un tableau dédié.

Au cycle 4

L'introduction des statistiques permet une analyse plus concrète des résultats :

- un comparatif des résultats des bureaux de votes à l'échelle locale ou départementale avec les résultats nationaux positionne le contexte local par rapport aux moyennes nationales et permet des mises en activité ancrées dans la réalité du territoire de l'élève ;
- un comparatif des résultats prenant en compte l'abstention ou le vote blanc constitue un moyen pour amener les élèves à se questionner sur nos modes de scrutin et pour réfléchir aux débats autour de la représentation politique, en particulier ceux autour de l'abstention grandissante lors des élections ou de la reconnaissance du vote blanc ;
- un comparatif entre le nombre de voix exprimées en faveur des différents partis au niveau national et le nombre de sièges obtenus permet de mettre en évidence l'importance du découpage des circonscriptions dans la répartition des voix et des élus.

Au lycée

Dans une perspective d'exploitation et de traitement de données, la [page consacrée aux élections du site data-gouv.fr](#) met à disposition les résultats des différentes élections, de l'échelle du bureau de vote à celle de la France entière. Le site de l'INSEE propose un ensemble de données sur les différentes circonscriptions législatives sur sa page « [Portraits des circonscriptions législatives](#) ».

Il est possible de s'appuyer sur ces données pour des opérations plus élaborées :

- à partir de la comparaison du nombre d'habitants par député entre des circonscriptions correspondant à différentes réalités géographiques et démographiques – des départements ruraux peu peuplés comme la Creuse, des circonscriptions de petite taille du centre de Paris, des circonscriptions de banlieue parisienne ou de la couronne périurbaine –, on peut effectuer une représentation des fluctuations du nombre d'habitants par député. Cela permet d'interroger la façon dont ces territoires sont représentés ;
- faire un traitement des données électorales disponibles sur le site [data-gouv.fr](#) : afin d'analyser les pourcentages de voix obtenues par chaque parti, les élèves calculent et confrontent ces pourcentages aux suffrages exprimés et au nombre d'inscrits. Cela permet de mettre en évidence plusieurs éléments : comparer la moyenne relative et la moyenne réelle des votants, calculer le seuil nécessaire pour être au second tour des élections, interroger le poids de l'abstention et du vote blanc, ainsi que la représentativité des élus ;
- pour étendre aux probabilités, la question de l'utilité et de la fiabilité des sondages effectués est de plus en plus d'actualité. Les probabilités, vues en seconde générale et technologique avec l'intervalle de confiance, constituent un véritable outil pour comprendre l'écart entre les sondages et les résultats obtenus lors d'une élection. Un exercice sur ce point peut ainsi amener les élèves à faire une analyse critique des sondages.